

## Compte rendu de séance

### Séance du 9 Juillet 2018

L'an 2018 et le 9 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de  
GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, MM : CHAPELOT Pascal, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme ROZÉ Sylvie à Mme GARNIER Maryse, MM : D'ANDIGNÉ Constantin à M. MARSAIS Jean-Pierre, GIRARD Jean-Pierre à M. CHAPELOT Pascal

**Excusé(s) :** Mme PAQUET Sandra, M. DROULIN Sylvain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 29/06/2018

**Date d'affichage** : 16/07/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-préfecture de Loches

Le :

Et publication ou notification

Du : 16/07/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

#### **Objet(s) des délibérations**

**ATTRIBUTION DES LOTS MARCHE PUBLIC - Travaux d'économie d'énergie et de mise en accessibilité de l'école.- réf : 2018/039**

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 30 mai 2018 pour le MAPA «Travaux d'économie d'énergie et de mise en accessibilité de l'école ». Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 29/06/2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 03/07/2018 en présence des membres de la commission d'Appel d'Offre.

Dix entreprises ont répondu.

La commission d'Appel d'Offre réunie le 09/07/2018 a effectué l'analyse des plis.

La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Valeur technique de l'offre 40 % : Prix, que soient retenues les entreprises suivantes :

- Lot n°1 Démolition maçonnerie : Entreprise DOS SANTOS, pour un montant de 25 590,00 € H.T. soit 30 708,00 € T.T.C.
- Lot n°2 Charpente couverture : Entreprise DESPERCHES, pour un montant de 702,80 € H.T. soit 843,36 € T.T.C.
- Lot n°3 Menuiserie : Entreprise MES (Ballu Jérôme), pour un montant de 23 574,91 € H.T. soit 28 289,89 € T.T.C.
- Lot n°4 Plâtrerie : Entreprise RIVL pour un montant de 22 994,62 € H.T. soit 27 593,54 € T.T.C.
- Lot n°5 Electricité ventilation chauffage électrique : Entreprise BERDOT pour un montant de 27 625,95 € H.T. soit 33 151,14 € T.T.C.
- Lot n°6 Plomberie sanitaires : Entreprise COCHET pour un montant de 3 681,00 € H.T. soit 4 417,20 € T.T.C.
- Lot n°7 Peinture carrelage faïence : Entreprise ROBIN GADIN pour un montant de 9 702,21 € H.T. soit 11 642,65 € T.T.C.

Soit un total H.T. de 113 871,49€ et de 136 645,79 € T.T.C.

#### CONCLUSION :

Suite au deuxième appel d'offre, tous les lots sont pourvus bien qu'un nombre faible de candidatures aient été reçues.

Une différence de 47 787,76€ H.T. soit 57 345,31 € T.T.C. est observée entre l'estimation faite par SOLIHA et les propositions des entreprises. Il sera impossible de demander d'autres subventions sur ce dossier.

L'effort financier sera uniquement supporté par la commune sur le prochain budget.

Proposition de signature des marchés le 1er août 2018 afin de permettre aux entreprises de prévoir les commandes, particulièrement pour le lot menuiserie qui sera amené à changer les fenêtres pendant les vacances de la Toussaint 2018.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Retient** la proposition faite par la commission d'Appel d'Offres.
- **Décide** d'attribuer le marché aux entreprises comme ci-dessus énoncé.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

#### **Modification des statuts du SIEIL - Transfert de compétences éclairage public de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.- réf : 2018/040**

Madame le Maire informe qu'en application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal en qualité de commune membre adhérente au SIEIL est amené à délibérer sur l'adhésion d'un nouveau membre.

Le comité syndical du S.I.E.I.L. s'est réuni le 27 mars dernier et a voté les modifications des statuts portant sur l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence éclairage public.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte l'adhésion au SIEIL de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence éclairage public.

#### **Modification des horaires d'ouverture de la Mairie- réf : 2018/041**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les procédures de dématérialisation des demandes des usagers comme celles de toutes les démarches concernant la plupart des dossiers traités en Mairie, nécessitent une gestion de l'accueil du public plus en adéquation avec la confidentialité et la concentration. Il semble que pour les cas demandant une plus grande disponibilité du secrétariat, le système de prise de rendez-vous soit plus adapté.

Aussi, Madame le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie en fermant les après-midis sauf le vendredi et en laissant les matinées d'ouverture en libre accès. Une prolongation de l'ouverture d'une demi-heure jusqu'à 12h30 chaque matin sera proposée.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Dit que les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie seront les suivants :

- Du Lundi au Jeudi de 09h00 à 12h30
- Le Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Des rendez-vous pourront être pris pour les dossiers confidentiels chaque après-midi en fonction des disponibilités.
- Que ces nouveaux horaires entreront en vigueur à compter du Lundi 30 juillet 2018.

### **Création d'un service commun RGPD - réf : 2018/042**

Le Maire fait part de la proposition de la communauté de communes pour la création d'un service commun entre la communauté de communes et les communes qui le souhaitent pour assurer la nouvelle mission concernant le règlement général de protection des données (RGPD) obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 25 mai 2018.

Ce service commun prendrait la forme du recrutement d'un agent dédié à la mission, avec un partage des frais selon une grille tarifaire établie à partir d'une estimation des jours de travail et en fonction de la taille des communes (*INSEE - population municipale*) et par le biais d'une convention de création de ce service commun.

Le Maire fait part de la délibération de la communauté de communes en date du 28 juin 2018 et en particulier des éléments financiers figurant dans le projet joint en annexe de la présente délibération :

	Nombre de jours d'intervention en prestation individuelle par an	Réunions collectives annuelles	Coût/commune (160 €/jour et 20 € par réunion collective)
Communes de 120 à 499 habitants	1,5 jour	1/2 journée par commune	260 €
Communes de 500 à 999 habitants	2,5 jours	1/2 journée par commune	420 €
Communes de 1000 à 1999 habitants	4 jours	1/2 journée par commune	660 €
Ligueil	6 jours	1/2 journée par commune	980 €
Descartes	10 jours	1/2 journée par commune	1620 €
Loches	15 jours	1/2 journée par commune	2420 €
Loches Sud Touraine	24 jours	1/2 journée par commune	3860 €

Le Maire rappelle que, en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la création d'un service commun RGPD tel que présenté
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir telle que présentée.

### **Devis pour l'achat d'un compresseur et d'une rampe en acier.- réf : 2018/043**

Des devis ont été demandés pour le remplacement du compresseur ainsi que l'acquisition d'une rampe en acier pour le chargement des véhicules. C'est celui du Garage LOISEAU de Beaumont-Village qui correspond le plus aux besoins de la commune pour un montant TTC de 264,00 € pour le compresseur et 100,68 € pour la rampe acier. Soit 364,68 € TTC au total.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Accepte le devis du Garage LOISEAU de Beaumont-Village d'un montant total de 364,68 € TTC pour l'achat d'un nouveau compresseur et d'une rampe acier.
- Charge Madame le Maire de signer le devis et de passer la commande des matériels.

Extension du réseau de l'éclairage public rue de l'Abbaye suite à rénovation. - réf : 2018/044

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 mai 2017 n° 2017/027 approuvant le chiffrage estimatif des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de l'Abbaye,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le chiffrage définitif des travaux présenté par le SIEIL,

Le montant total de l'opération étant de 4152,91 € HT après participation du SIEIL à hauteur de 40% (1661,16 €), le montant restant à la charge de la commune s'élève à 2491,75 € HT NET (au lieu de 2204,16 € sur le chiffrage estimatif).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte le nouveau chiffrage définitif présenté par le SIEIL pour les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de l'Abbaye pour un montant de 2491,75 € HT NET restant à la charge de la commune.

- Charge Madame le Maire de signer la proposition et en accepte les conditions.

**Proposition d'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée YH 4 à La Garenne - réf : 2018/045**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'acquisition reçue en mairie des propriétaires de la parcelle cadastrée YH N°4 à La Garenne d'une surface de 32 ares 20 ca. Cette parcelle non constructible et située dans une zone agricole ne revêt aucun intérêt pour la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Refuse la proposition d'acquisition de ladite parcelle.

**Contrôle des trois bornes incendie par la C.C.L.S.T. rue de Loché - réf : 2018/046**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine pour le contrôle de débit des trois bornes à incendie rue de Loché pour un montant de 144,00 € TTC.

En effet, suite aux travaux sur les branchements d'adduction d'eau potable, les canalisations étant changées pour d'autres d'un diamètre plus important, le débit des bornes à incendie en sera modifié ce qui est un élément important pour les dossiers d'urbanisme dans le cadre de la validation par le SDIS des moyens de défense incendie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte le devis de la CCLST d'un montant de 144,00 € TTC pour la mesure des bornes à incendie rue de Loché.

- Charge Madame le Maire de le signer et d'en faire exécuter les termes.

**Complément de compte-rendu:**

- **Travaux d'effacement des réseaux rue de Nouans** : Les branchements des réseaux sont en phase terminale.

- **Travaux de voirie** : Le planning a été reçu. Les travaux commenceront du carrefour de Bel Air au carrefour de la Brenellière, la réparation du carrefour de Bel Air à la Ménagère et se termineront par le chemin qui descend au stade.

- **Travaux de la CCLST rue de Loché** : Tout devra être réalisé avant la Brocante du 15 août.

- **Inventaire patrimonial de la Commune** : Caroline BARRAY et Frédéric GAULTIER ont commencé le recensement des documents des archives. Mme BARRAY commence également la prospection sur le terrain. Elle pourra également entrer en contact avec les propriétaires des parcelles ou des immeubles historiquement importants pour le référencement dans l'inventaire.

- **S.I.E.I.L** : Modification du fonctionnement concernant les conditions financières des travaux pour le compte des communes. Le SIEL procédera à compter du 1er septembre 2018 à des appel de fonds représentant 50% du montant théorique des quotes-parts financières à la charge des communes à chaque démarrage des travaux.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : Elle est fixée au lundi 3 septembre à 20h30.

Séance levée à: 22:05

En mairie, le 13/07/2018  
Le Maire  
Maryse GARNIER